

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-024

Séance du 03 MARS 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 18
Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 24/02/2026
Convocation affichée et diffusée le : 24/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. GAY Richard, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. MEISSIMILLY Franck, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

ABSENT :

POUVOIR :

Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Mme MARTIN GAJAC Corinne

Monsieur Sylvain PERRAUD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Budget primitif 2026

Monsieur Gilles GROSSAT, adjoint aux finances demande de se prononcer pour le vote du Budget Primitif 2026 après avoir donné lecture du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 1 443 582,27 €

RECETTES : 1 443 582,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 1 793 341,54 €

RECETTES : 1 793 341,54 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le Budget Primitif 2026 tel que présenté.
- dit que le budget est voté par chapitres et opérations

Ainsi fait et délibéré le 03 mars 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance
Sylvain PERRAUD

